

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2003/001651**
n°de gestion : **1994B02995**
n°SIREN : **398 425 033 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 22/01/2003 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2 C FINANCE société anonyme

5 allée Des Droits de l Homme 69500 Bron -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification de la forme juridique ou du statut particulier.

FIDAUDIT · FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 180 000 Euros
Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
RCS LYON B 384 420 493 - SIRET 384 420 493 00031 - Code APE 741 C

siège social : Z.A.C. Les Basses Barolles
42, avenue Chanoine Cartellier
69230 Saint-Genis-Laval
Fax 04 78 56 01 47 - Tél. 04 72 39 90 06

Société 2 C FINANCES
S.A. au capital de 38 113 Euros
ZAC du Chêne
5 Allée des Droits de l'Homme
69673 BRON CEDEX

N. REF.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
" 2 C FINANCES S.A."
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

- Articles L225-243 et L225-244 - Article L224-3 du Code de Commerce -

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée en application des Articles L225-243, L225-244, et L 224-3 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la transformation de votre société en Société par Actions Simplifiée.

I – MODALITES DE L'OPERATION

Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire nous a été communiqué de même que les projets de résolutions proposées à cette même Assemblée Générale Extraordinaire. Ils précisent les modalités de la transformation envisagée.

Les documents qui nous ont permis d'analyser la situation de la société sont le bilan au 30 Juin 2002 qui fait apparaître un résultat bénéficiaire de 482 552,31 € après impôt sur les Sociétés, et un actif net de 1 545 135 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 23 Décembre 2002 prévoit l'affectation du résultat au 30 Juin 2002 en réserves. Il n'y a pas de distribution de dividendes prévues.

Compte tenu des dispositions législatives en vigueur, votre société ne peut se transformer en Société par Actions Simplifiée que sous certaines conditions :

- Votre société a plus de deux ans d'existence puisque la date de création remonte au 1^{er} Septembre 1994 et les bilans des deux premiers exercices ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Le capital social doit être au moins égal à 37 000 Euros. A ce jour, le capital de votre société est de 38 113 Euros.
- Toutes les actions doivent être nominatives, ce qui est prévu par l'Article 9 des nouveaux statuts.
- La société ne doit pas faire publiquement appel à l'épargne.

II – APPRECIATION AU TITRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L225-243 et L225-244 et L 224-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

En conclusion, compte tenu des contrôles et vérifications que nous avons effectués tant sur les modalités de cette opération que sur la situation de la société, nous pensons que la transformation de votre Société Anonyme en Société par Actions Simplifiée peut être valablement effectuée.

Fait à Saint Genis Laval, le 27 Décembre 2002

FIDAUDIT FRANCE S.A.
Commissaire aux Comptes



Pierre ROUCHOUSE
Commissaire aux Comptes